

Subventions « Patrimoine »

Le vote en décembre dernier du budget primitif 2020 a renvoyé la mobilisation de crédits pour le soutien de projets « patrimoine » au budget supplémentaire, présenté au point 8 de l'ordre du jour de cette séance du Comité syndical. Ainsi, a-t-il été proposé d'inscrire au BS 2020 un montant de crédits à hauteur de 50 000 €.

Depuis le dernier Comité syndical de 2019, 2 nouvelles demandes de subvention ont été reçues. Un tableau présenté en fin de note les récapitule.

Lozérienne VTT 2020 (LVO Sport Event) – 8, 9 et 10 mai 2020

L'Etablissement est sollicité pour participer financièrement à la 8^{ème} édition de cette manifestation qui traversera le département de la Lozère et fera étape le samedi 9 mai 2020 à Langogne. Pour cette journée, le parcours sera principalement positionné autour du lac de Naussac.

Outre l'aspect sportif (3 jours de compétition, des spéciales et des liaisons, 1 course nocturne, 3 départs en *Mass-start*...), cette manifestation a pour ambition de renforcer l'attrait touristique du territoire. Elle comptait près de 300 inscrits en 2019.



Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Frais administratifs, assurance et organisation	7 500 €	CD 48	3 000 €	5,62%
Communication	21 600 €	Région Occitanie	5 000 €	9,36%
Logistique	16 600 €	Etablissement public Loire	3 000 €	5,62%
Secours	2 350 €	Collectivités	7 500 €	14,04%
Lots, primes et coupes	2 450 €	Sponsors	6 750 €	12,64%
Speaker / sono	2 900 €	Inscriptions	27 500 €	51,50%
		Recettes diverses	650 €	1,22%
TOTAL	53 400 €	TOTAL	53 400 €	

Cross triathlon de Langogne Naussac (Association Langogne Triathlon) – Naussac, 19 juillet 2020

6^{ème} édition du triathlon qui permet de faire découvrir le site de Naussac où 500 concurrents et accompagnateurs sont attendus. Deux épreuves sont prévues associant natation, VTT et trail.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Frais ligue	1 800 €	Inscriptions	4 000 €	50,00%
Communication	500 €	Fonds propres	900 €	11,25%
Récompenses	1 800 €	Langogne	800 €	10,00%
Sécurité	1 500 €	Naussac-Fontanes	600 €	7,50%

Bénévoles	1 500 €	Conseil départemental Lozère	600 €	7,50%
Matériel	300 €	EP Loire	500 €	6,25%
		Rocles	300 €	3,75%
		Participation commerçants	300 €	3,75%
TOTAL	8 000 €	TOTAL	8 000 €	

La convention relative à l'occupation temporaire de parcelles de l'Etablissement en lien avec cette manifestation étant arrivée à terme en 2019, l'association Langogne Triathlon a souhaité une nouvelle convention du même type, pour 3 années supplémentaires (2020, 2021 et 2022). Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la passation de cette convention.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée	Proposition des services	
			A	B	C			
Lozérienne VTT 2020 (8/9/10 mai 2020)	LVO Sport Event	53 400 €	Naussac			3 000 €	5,62 %	3 000 €
Cross triathlon de Langogne Naussac (19 juillet 2020)	Association Langogne Triathlon)	8 000 €	Naussac			500 €	6,25 %	500 €
TOTAL		61 400 €				3 500 €		3 500 €

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)